

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 15 Février 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h55.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 5.1 et jusqu'au 5.2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 5.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER (jusqu'au 7.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA (jusqu'au 5.2), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 4.5), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (jusqu'au 5.2), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN, suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME, suppléant de M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtilion-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY, suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Sébastien CUINET, suppléant de M. Hugues TRUDET (jusqu'au 5.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISSON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 6.4) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 5.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN, suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Cussey-sur-l'Ognon : Patrice CUENOT, suppléant François : M. Claude PREIONI La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Vaire : Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, E. ALAUZET (à partir du 0.1 et jusqu'au 4.5, puis à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 1.1.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, YM. DAHOUI, D. DARD, E. DUMONT, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI, J. GROSPERRIN, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 5.2), M. OMOURI, R. REBRAB, R. STHAL, I. SUGNY, D. PARIS, P. CONTOZ, A. JACQUEMET (jusqu'au 5.2), V. MAILLARD.

Mandataires : P. MOUGIN, D. POISSENOT (à partir du 0.1 et jusqu'au 4.5, puis à partir du 1.1.1), C. DEVESA (à partir du 1.1.1), C. WERTHE, S. BARATI-AYMONIER, K. ROCHDI, S. PESEUX, D. SCHAUSS, S. WANLIN, G. VAN HELLE, F. ALLEMANN, T. MORTON (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF, L. FAGAUT, N. BODIN, M. EL YASSA (jusqu'au 5.2), M. DALPHIN, Y. POUJET, C. THIEBAUT, M. LOYAT, R. STEPOURJINE, M. DONEY, P. ROUTHIER (jusqu'au 5.2), JN. BESANCON.

Délibération n°2018/004029

Rapport n°1.1.4 - Annexe aux Orientations Budgétaires 2018 - Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (article 107 de la loi NOTRe)

Annexe aux Orientations Budgétaires 2018 - Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (article 107 de la loi NOTRe)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

L'article 107 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015, a modifié l'article L 2312-1 du CGCT concernant le débat d'orientations budgétaires et introduit l'obligation d'un rapport de présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précisera notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses du personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

I. Effectifs et dépenses de personnel

A/ Présentation de la situation prospective des effectifs au 1er janvier 2018

Les effectifs de la CAGB s'élèvent au 1^{er} janvier 2018 à 1 051 agents permanents soit 1 003.86 ETP. A cela s'ajoutent les agents qui interviennent à titre temporaire dans l'année permettant d'assurer des besoins ponctuels (emplois saisonniers, remplacements d'agents indisponibles, renforts pour des événements exceptionnels...).

	EFFECTIF EN ETP
BUDGET PRINCIPAL	633.64
BUDGET TRANSPORT	12.7
BUDGET DECHETS	107.8
BUDGET CRR	89.92
BUDGET SYBERT	46.2
BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT	113.6
TOTAL	1 003.86

Effectifs par catégorie et par budget :

	CATEGORIES A	CATEGORIES B	CATEGORIES C
BUDGET PRINCIPAL	188.19	182.76	262.69
BUDGET TRANSPORT	3.9	3.8	5
BUDGET DECHETS	5.8	12.2	89.8
BUDGET CRR	41	37.82	11.1
BUDGET SYBERT	8.6	6.6	31
BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT	8.9	22.2	82.5
TOTAL	256.39	265.38	482.09

B/ Exécution des dépenses de personnel sur l'année 2017 (budget principal)

Le budget primitif, complété des décisions modificatives, s'élève à 33 550 864 €. La réalisation au 31 décembre est de 33 542 295 €, soit un taux de réalisation est de 99,97 %.

L'exercice 2017 est caractérisé par l'impact des mesures suivantes :

- mesures nationales :
 - intégration du régime indemnitaire dans le traitement pour les catégories B : 21 K€,
 - refonte de la catégorie C : 44 K€,
 - augmentation nationale des cotisations sociales et de retraites : 24 K€,
 - revalorisation du point d'indice + 0.60% au 1^{er} février 2017 : 127 K€
- mesures RH :
 - impact des avancements d'échelons et de grades des agents en application des règles du statut de la fonction publique : + 284 K€,
 - harmonisation des régimes indemnitaires entre les 3 collectivités : 97K€,
 - impact des créations de postes 2016/2017

EFFECTIFS	- Transfert des directions suivantes : - En janvier 2017 : Architecture et Patrimoine, Grands Travaux, Urbanisme (sauf DUPP), Culture (Secrétariat Général, Direction de l'Action Culturelle), chargé de mission tourisme, DGAS Pôle Service à la Population - En Juin 2017 : Direction Urbanisme Grands Projets Urbains
	Impact des créations de postes : - Aide aux communes : un poste de gestionnaire matériel (PAL), un poste de responsable dispositif ordiclasse (DSI), un poste de cadre expert marchés publics et affaires juridiques (DAG), un poste de chargé de gestion des marchés publics (DIT) - Mission Préfiguration Eau-Assainissement : un poste de technicien - Dans le cadre du transfert des ZAE / un poste d'agent technique (Voirie d'intérêt communautaire) et un poste de chargé d'opérations (Economie, Emploi et Enseignement supérieur) - Droit des sols : dans le cadre de l'extension du périmètre : deux poste s'instructeur, d'un poste de contrôleur de conformité, un poste d'adjoint de gestion administrative - Syber : pérennisation d'un poste d'adjoint de gestion administrative (renfort temporaire) - Contrat de ville : un poste de chargé de mission - Parc Auto logistique : dans le cadre de la création du PC Sécurité : un poste de chef d'atelier et 8 postes d'agents de surveillance - Architecture : 1 poste d'agent de maîtrise dans le cadre de la mise en oeuvre de la surveillance de la qualité de l'aire dans les établissements recevant du public - DUGP : 2 postes de cadre expert, 1 poste de responsable de mission, 2 postes d'ingénieurs chargés d'opérations et 1 poste de technicien SIG
	Impact des suppressions de postes : - Ressources Humaines : un poste de cadre expert - Ingénierie et travaux : en lien avec le transfert du DAB : un poste de chef de service - Stratégie et territoire : 1 poste de cadre expert - Mission préfiguration Eau et Assainissement : un poste de chargé de mission - Action Culturelle : 1 poste de responsable de mission

C/ Evolution prévisionnelle de la masse salariale et des effectifs en 2018 (budget principal)

Le budget primitif s'élève à 34,4 M€. La progression s'explique par les éléments suivants :

- Mesures nationales :
 - hausses des cotisations sociales et de retraites : 32 K€.
 - impact de la mise en place du jour de carence : - 46 K€
- Mesures locales :
 - « GVT » : avancements de grades et d'échelons de l'année N ainsi que GVT année N -1 : 382 K€
- Evolutions d'effectifs :

EFFECTIFS	Transfert : - En janvier 2018 : Communication
	Impact des créations de postes : - Communication : 1 poste de créateur de support graphique et audiovisuel, 2 postes de chargés de communication (A) - Action culturelle : 1 poste d'agent technique polyvalent - Environnement et cadre de vie : dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI ; 1 poste de cadre expert - Economie, Emploi et Enseignement supérieur : 1 poste de cadre expert manager de commerce et 1 poste de chargé de mission enseignement supérieur
	Impact des suppressions de postes : - effet en année plein des postes supprimés en 2017

II. Temps de travail

En juin 2017, le bilan social, présenté en comité technique donnait un état au 31 décembre 2016 de l'organisation de la CAGB.

A/ Temps de travail

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
AGENTS SUR POSTES A TEMPS COMPLET	439	340	779
dont agents à temps partiel de droit ou sur autorisation	19	76	95
dont agents à temps partiel thérapeutique	5	3	8
AGENTS SUR POSTES A TEMPS NON COMPLET	11	12	23
TOTAL	450	352	802

B/ Compte Epargne Temps (CET)

Nombre de jours accumulés	Nombre de jours accumulés au 31/12/2016		Total	dont Nbre de jours versés au titre de l'année 2016		Total
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Catégorie A	3 747	2 150	5 897	472	472	944
Catégorie B	895	1 473	2 368	83	157	240
Catégorie C	3 693	270	3 963	566	123	689
	8 335	3 893	12 228	1 121	752	1873

Nombre de jours accumulés	Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2016		Total	Dont Nbre d'agents ayant ouvert un CET en 2016		Total
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Catégorie A	98	77	175	5	4	9
Catégorie B	52	67	119	3	6	9
Catégorie C	160	48	208	7	7	14
	310	192	502	15	17	32

D/ Absentéisme

NOMBRE DE JOURS OUVRES D'ABSENCE DES AGENTS PERMANENTS EN 2016		
TYPE ABSENCE	Nbre de jours d'absences	Durée moyenne d'absence par agent
MALADIE ORDINAIRE	7 439	17
LONGUE MALADIE	4 633	193
ACCIDENT DU TRAVAIL	671	26
ACCIDENT DE TRAJET	264	53
MALADIE PROFESSIONNELLE	777	194
MATERNITE	892	64
PATERNITE	135	12
TOTAL	14 811	408

III. Avantages en nature

Un type d'avantage en nature est mis en œuvre par la collectivité. Il s'agit de l'attribution des logements de fonction à certains agents en cas de nécessité absolue de service ; il y a nécessité absolue de service lorsque l'attribution d'un logement par la collectivité est la condition indispensable pour que l'agent puisse accomplir normalement son service.

Cet avantage en nature fait l'objet de cotisations et contributions sociales, ainsi que d'une déclaration au titre de l'impôt sur le revenu. Un seul agent est concerné au Grand Besançon.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté a pris acte de la tenue de ce débat et de l'existence d'un rapport détaillé.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

